

L'équité salariale, c'est une question de justice

*Texte intégral de la déclaration commune de la CEQ, de la CSN et de la FTQ rendue publique le 6 octobre 1996.*

**VOILÀ DES DÉCENNIES** que les femmes québécoises contribuent au développement économique de notre société. Des décennies qu'elles participent à l'essor des entreprises de chez nous. Les femmes sont le pilier des services publics québécois.

Pourtant, toutes se heurtent au même préjugé social, qui ne reconnaît pas à leur travail sa juste valeur.

**VOILÀ DES DÉCENNIES** que les femmes québécoises réclament l'équité. Que nous, de la CEQ, de la CSN et de la FTQ, témoignons, expliquons, démontrons, preuves à l'appui, toute l'ampleur de la discrimination salariale dans notre société. Que sans cesse nous dénonçons ce système de rémunération qui sous-évalue les emplois des femmes.

Nous l'avons dit et répété des dizaines de fois sur toutes les tribunes, en consultation, en commission parlementaire, en conférence de presse.

**IL Y A VINGT ANS** maintenant, la société québécoise reconnaissait dans sa Charte des droits et libertés qu'un travail équivalent appelle un salaire égal. Depuis ce jour, nous espérons l'application de cet article. Nous avons déposé des plaintes, qui sont demeurées sans effet. Alors, nous nous sommes tournés vers les pouvoirs politiques. Nous avons proposé. Nous avons négocié. Nous avons marché. Nous avons manifesté.

Et chaque fois, nous avons mesuré toute la distance entre les promesses et les engagements.

**TOUS COMPTAIENT SUR LA PATIENCE DES FEMMES.** L'infinie patience des femmes. Comme si une injustice n'en était plus une du moment qu'elle se perpétue depuis des siècles. Comme si on pouvait différer le moment de la réparer, cette injustice, parce qu'elle dure depuis toujours. Comme si c'était un luxe que de rendre justice aux femmes, une dépense folle qu'on se permettrait plus tard, quand la situation économique serait plus saine.

Et comme si les femmes, qui savent si bien attendre, n'avaient qu'à attendre encore et encore.

Nous attendons ainsi depuis cinq ans, dix ans, quinze ans, vingt ans. Vingt ans! L'espace d'une génération.

**AUJOURD'HUI**, nous savons ce que vaut une loi que nul n'est tenu de respecter. Nous savons ce que signifie une pieuse reconnaissance qui n'est suivie d'aucun effort. C'est pourquoi nous réclamons l'adoption d'une loi d'application souventes fois promise. Une loi à laquelle aucun employeur ne pourra échapper. Une loi qui rendra justice à toutes les travailleuses, de tous les secteurs, de toutes les entreprises. Une loi qui favorisera la pleine participation des travailleuses et des travailleurs et reconnaîtra leur véritable droit à la négociation collective dans le processus d'équité salariale. Une loi créant une commission et un tribunal qui ont les moyens d'être

efficaces.

Une loi, enfin, qui s'occupera dès aujourd'hui de redonner à chacune ce qui lui revient.

**AUJOURD'HUI**, les bonnes intentions ne suffisent plus. L'équité salariale entre les femmes et les hommes a un prix. Il faut le payer. C'est ce qu'il en coûte pour mettre fin à la pratique honteuse d'une société qui lèse la moitié de ses membres en refusant de reconnaître la valeur de leur travail.

Ce prix, c'est celui que paient les femmes et leurs familles, chaque jour, depuis trop longtemps.

Certes, plusieurs soutiennent que l'équité salariale ruinerait les entreprises. D'une seule voix, les ténors néo-libéraux du patronat, de la classe politique et de la presse éditoriale récuse la loi sur l'équité. Ils déversent des trombes de chiffres affolants, agitent des images d'apocalypse.

Et, plus ils parlent, plus ils démontrent que la discrimination salariale finance les entreprises.

À ces faux prophètes nous disons: ça suffit! L'appauvrissement des femmes a assez duré!

La discrimination salariale est une injustice. Admettre qu'elle existe ne suffit pas. Il faut la corriger. Promettre de la corriger plus tard ne suffit pas non plus. Il faut le faire maintenant.

**NOUS**, de la CSN, de la CEQ et de la FTQ, ne demandons pas la charité. Nous ne voulons pas de privilège. Nous réclamons le juste salaire qui est dû à toutes les travailleuses.

**NOUS** réclamons ce juste salaire, mais nous sommes prêts à consentir des délais plus que raisonnables. Les travailleuses qui ont droit à des correctifs ne toucheront leur dû que dans huit ans, onze ans même, pour certaines!

Déjà, pour que le Québec se dote rapidement d'une loi proactive, nous avons accepté bien des compromis. Mais c'est assez! Nous, de la FTQ, de la CEQ et de la CSN, voulons voir adopté ce projet de loi dont les travailleuses ont un urgent besoin. Il faut dès maintenant enrayer la pauvreté des femmes. Nous refusons qu'elles soient plus longtemps les otages des débats sur les finances publiques et la crise de l'emploi.

Cette société, la nôtre, nous en serons fiers quand elle reconnaîtra le travail des femmes en le payant enfin ce qu'il vaut.

**NOUS**, de la CEQ, de la CSN et de la FTQ, exigeons la pleine reconnaissance de la valeur du travail des femmes.

**NOUS**, de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, exigeons une loi dont le champ d'application soit le plus large possible.

**NOUS**, de la FTQ, de la CEQ et de la CSN, exigeons une loi qui favorise la formation et l'information des travailleuses et des travailleurs, syndiqués ou non, de même que leur

participation à l'ensemble de la démarche d'équité salariale.

**NOUS**, de la CEQ, de la CSN et de la FTQ, exigeons que soit confiée l'administration de la loi à une Commission sur l'équité salariale nantie des ressources et des pouvoirs suffisants pour soutenir la démarche.

**NOUS**, de la FTQ, de la CEQ et de la CSN, exigeons une loi qui confie à un tribunal compétent le soin d'entendre les plaintes et de juger les litiges.

**NOUS**, de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, exigeons l'adoption de la loi proactive sur l'équité salariale maintenant!

**L'ÉQUITÉ SALARIALE, C'EST UNE QUESTION DE JUSTICE!**

Source: D10474 - Octobre 1996